

Conditions générales de vente

Conférences, stages et séminaires pour les particuliers.

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restrictions à tous les achats de prestation effectués. Le paiement de la prestation implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions de vente.

Paiement d'une prestation

Très simplement et rapidement, vous sélectionnez la prestation de votre choix sur notre site. Une fois votre choix fait, et passé l'identification, vous êtes dirigés vers le site de paiement en ligne sécurisé de notre partenaire PAYBOX.

Tous les achats, quelle que soit leur origine, sont uniquement payables en Euro. Dès lors que le paiement est accepté, votre achat vous est confirmé et vous pouvez visualiser votre ticket de paiement et l'imprimer.

Un mail vous est adressé immédiatement, comprenant en pièce jointe votre reçu et votre confirmation d'inscription (pour un stage ou séminaire) ou votre billet d'entrée (pour une conférence) ainsi que différentes informations pratiques (plan d'accès, hébergement et restauration, etc.)

Pour les conférences, vous devez imprimer votre billet d'entrée, qui devra être présenté à l'entrée de la conférence. Une vérification est faite à l'entrée avec la liste des personnes inscrites.

Le paiement sécurisé

En adoptant la technologie de paiement sécurisé de PAYBOX, Reliance ne dispose à aucun moment de votre numéro de carte bancaire sur son serveur.

Annulation par le client et remboursement

Conférence :

- Un billet d'entrée à une conférence ne peut-être ni repris, ni échangé.

Stage ou séminaire :

- En cas de désistement notifié par écrit plus d'un mois avant le début du stage, 20 % du montant sera conservé ; le restant vous sera remboursé par chèque dans les 8 jours suivant votre désistement.
- En cas de désistement ultérieur, le montant du stage est conservé par Reliance-Association ; si le désistement est justifié par un certificat médical, il peut faire l'objet d'un avoir à valoir sur une action future dans un délai d'un an à compter de la date de l'action qui est l'objet du désistement.

Annulation par Reliance-Association

Dans ce cas l'intégralité de la somme réglée vous est remboursée par chèque dans les 8 jours suivant l'annulation.

Droit d'accès et de rectification de vos données personnelles

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 (Art. 27), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de rétraction de la mise à disposition des données vous concernant.